

DÉCLARATION SUR L'ESCLAVAGE MODERNE 2025

Introduction

En tant qu'entreprise de premier plan dans le secteur des communications, AVENIR GLOBAL Inc. s'engage à mener ses activités selon les normes d'éthique les plus rigoureuses et avec intégrité. Nous reconnaissons notre responsabilité en matière de sensibilisation et de respect des droits de la personne dans tous les aspects de nos activités commerciales ainsi que dans nos chaînes d'approvisionnement.

Cette déclaration sur l'esclavage moderne couvre les activités d'AVENIR GLOBAL et de toutes ses marques opérantes¹ (« **AVENIR GLOBAL** », « **la Firme** », « **nous** »). Elle décrit nos politiques et les actions entreprises au cours de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, pour prévenir l'esclavage moderne et la traite des êtres humains dans nos activités commerciales et nos chaînes d'approvisionnement. Cette déclaration est faite conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada².

Notre structure et nos chaînes d'approvisionnement

Structure

AVENIR GLOBAL est une société de portefeuille et de gestion montréalaise de firmes de relations publiques et de communications. AVENIR compte près de 1 000 employés dans 22 villes au Canada, aux États-Unis, en Europe et au Moyen-Orient, et se classe dans le top 25 des plus grandes firmes de communication au monde.

Au Canada, AVENIR GLOBAL détient le Cabinet de relations publiques NATIONAL, la plus importante firme de relations publiques au pays avec neuf bureaux d'un océan à l'autre; ainsi que Time & Space, chef de file en matière de stratégie, planification, recherche et exécution média. Aux États-Unis, AVENIR GLOBAL détient l'agence de communication intégrée SHIFT Communications; ainsi que la compagnie de relations publiques et de communication Padilla, qui regroupe également la firme-conseil en gestion de marque Joe Smith et les experts en alimentation et nutrition de FoodMinds. En Europe, AVENIR GLOBAL détient le cabinet-conseil en communication stratégique Madano et la firme spécialisée en recherche et stratégie Thinks, tous deux basés à Londres; ainsi que Hanover, l'un des principaux cabinets-conseils en communication stratégique et en affaires publiques en Europe et au Moyen-Orient, avec des bureaux à Londres, Bruxelles, Dublin, Dubaï et Riyad. Le réseau AVENIR GLOBAL comprend aussi l'agence de communication internationale spécialisée en santé AXON, avec des bureaux à Londres, Toronto, New York et Copenhague, et l'agence de communication créative en santé Cherry à Londres.

¹ L'expression « Marques opérantes » désigne les entités opérant sous les noms suivants : le Cabinet de relations publiques NATIONAL, Padilla, SHIFT Communications, AXON Communications, Cherry, Madano, Hanover Communications, et Time & Space. La compagnie Thinks Insight & Strategy a été acquise en mars 2026 et donc n'est pas incluse dans ce rapport.

² Notre filiale Madano Partnership Limited est tenue de publier une déclaration en vertu de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni. Bien qu'AVENIR GLOBAL et ses autres filiales ne rencontrent pas les critères de publication d'une déclaration au Royaume-Uni et au Canada, ce rapport constitue une divulgation volontaire des actions entreprises à travers notre organisation pour prévenir l'esclavage moderne conformément aux dispositions de la *Loi sur l'esclavage moderne 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11 de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

En termes de répartition géographique, 46 % de notre personnel est situé en Europe et au Moyen-Orient; 33 % au Canada; et 21 % aux États-Unis (en date du 31 décembre 2025).

Chaînes d'approvisionnement

En raison de la nature de nos activités, nous achetons des biens et des services dans une variété de secteurs.

Nos chaînes d'approvisionnement peuvent être regroupées en huit catégories, qui comprennent :

- Services financiers (banque, assurance commerciale, etc.)
- Opérations des bureaux (loyer, mobilier, équipement, entretien, courrier, traiteurs, etc.)
- Services professionnels (services juridiques, services informatiques, recrutement, consultation, etc.)
- Logiciels et matériel informatique (équipement technologique, systèmes d'exploitation, logiciels ERP, etc.)
- Opérations clients (achats médias, édition, impression, planification d'événements, etc.)
- Opérations RH (assurance collective, programmes d'avantages sociaux des employés, formation, etc.)
- Développement d'affaires (hébergement, transport, restaurants, etc.)
- Pigistes pour le travail client (traducteurs, rédacteurs, designers, développeurs, etc.)

Nos politiques et nos valeurs

AVENIR GLOBAL s'engage fermement à respecter les droits de la personne de tous nos employés et de toutes les personnes au sein de nos chaînes d'approvisionnement, et nous attendons de nos fournisseurs qu'ils respectent des normes tout aussi élevées.

Toutes les politiques et procédures de la Firme s'appuient sur notre Code de conduite, qui a été adopté par AVENIR GLOBAL et chacune de ses marques. Les principes énoncés dans notre Code de conduite sont ancrés dans nos valeurs fondamentales que sont la qualité, l'innovation, le respect, la collaboration, l'intégrité, la responsabilité et l'engagement. Ils représentent les principales normes de comportement auxquelles nos parties prenantes peuvent s'attendre de chacun de nous au gré des nombreux rôles que nous assumons à titre d'employeur, fournisseur, partenaire, client et entreprise citoyenne d'envergure mondiale. Notre Code de conduite est distribué à tous les nouveaux employés d'AVENIR GLOBAL et est disponible pour consultation sur notre intranet global.

Notre Politique de responsabilité corporative est un autre pilier important de notre structure de gouvernance. Cette politique s'articule autour de cinq champs d'action clés dans lesquels nous croyons pouvoir avoir le plus grand impact : le développement du capital humain, la diversité et l'inclusion, les comportements éthiques, l'engagement social et la performance environnementale. L'équipe des Affaires corporatives d'AVENIR GLOBAL est responsable de réviser et mettre à jour cette politique, d'établir des objectifs, des cibles et des indicateurs de performance, de mesurer les progrès, et de mettre en œuvre des lignes directrices pour l'amélioration continue.

Chacune de nos marques opérantes est responsable de développer et de maintenir des politiques, programmes et initiatives qui soutiennent les engagements présentés dans la Politique de responsabilité corporative.

Nous maintenons également un ensemble de politiques qui précisent les orientations détaillées sur des aspects précis de notre Politique de responsabilité corporative. Cela comprend les politiques suivantes :

- Politique de développement du capital humain
- Normes globales en matière de santé et sécurité
- Principes directeurs en matière de diversité et d'inclusion
- Politique de performance environnementale
- Politique sur les pots-de-vin et la corruption
- Politique sur les conflits d'intérêt
- Politique sur la prévention de la fraude

- Lignes directrices sur les procédures de dénonciation
- Lignes directrices sur la protection des données
- Lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable

Évaluation des risques

Compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement, nous évaluons le risque inhérent d'esclavage moderne et de traite des êtres humains comme étant relativement faible.

La grande majorité des biens et services que nous achetons sont acquis dans les pays où nous opérons, soit le Canada, le Royaume-Uni, le Danemark, l'Irlande, la Belgique et les États-Unis, où la prévalence de l'esclavage moderne est faible selon le [Global Slavery Index](#).

Nous reconnaissons la nature évolutive et complexe de l'esclavage moderne et que certains risques peuvent exister aux niveaux inférieurs de nos chaînes d'approvisionnement. Nous reconnaissons également que certains des pays où nous opérons au Moyen-Orient, en particulier l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, sont plus vulnérables à l'esclavage moderne et qu'une plus grande vigilance doit être exercée lors de la sélection des partenaires commerciaux et des fournisseurs dans ces régions. Cependant, nous considérons que notre exposition directe à ces risques est limitée compte tenu de la nature de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement.

Nous prenons très au sérieux notre responsabilité d'identifier et de répondre efficacement à tout incident ou préoccupation. Notre [plateforme de dénonciation](#), hébergée par un partenaire tiers, permet aux employés et aux parties prenantes externes de signaler un enjeu ou une préoccupation éthique de manière sécuritaire et confidentielle, avec l'assurance que le rapport sera transmis directement à la haute direction d'AVENIR GLOBAL.

Processus de diligence raisonnable

Nous attendons de nos fournisseurs qu'ils se conforment à toutes les lois applicables en matière de lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains, et qu'ils mettent en place les mesures appropriées au sein de leurs propres chaînes d'approvisionnement.

La Firme effectue des évaluations des risques auprès des fournisseurs avant de conclure un nouveau contrat, et de manière périodique auprès de nos partenaires commerciaux existants, afin de s'assurer qu'ils respectent les principes énoncés dans nos Lignes directrices en matière d'approvisionnement responsable.

Ces évaluations sont examinées par les parties prenantes internes concernées afin de déterminer le profil de risque de chaque fournisseur, en fonction de critères qui comprennent, sans s'y limiter, le secteur d'activité, l'emplacement géographique, la taille, la nature des services ou des produits fournis et leur importance pour la continuité de nos activités commerciales.

Selon le profil de risque du fournisseur, le processus de diligence raisonnable peut inclure les étapes suivantes :

- Questionnaires portant sur des sujets de matérialité pertinents
- Examen de rapports réglementaires, juridiques et financiers, d'articles médiatiques et d'incidents de sécurité
- Surveillance continue des fournisseurs sur les sujets de matérialité pertinents

Ces étapes visent à accroître notre visibilité sur les risques ou événements indésirables associés à nos fournisseurs, y compris les risques ou les cas d'esclavage moderne, de travail forcé, de travail des enfants ou de toute autre violation des droits de la personne.

Ce processus est mené à l'aide d'une plateforme de gestion des risques liés aux tiers qui donne accès à des informations qualitatives issues de bases de données publiques et privées, et qui regroupe les renseignements pertinents liés à la gestion des risques provenant de toutes les sources.

Formation sur l'esclavage moderne et la traite des êtres humains

En 2024, nous avons mis en place une formation en ligne obligatoire (*Lutter contre l'esclavage moderne et le travail forcé*, via notre fournisseur tiers NAVEX) pour tout le personnel actuel et les nouveaux employés. Ce cours visait à aider les employés à comprendre ce qu'est l'esclavage moderne, à en reconnaître les signes, et à réduire les risques lorsqu'ils travaillent avec des tiers.

En date du 31 décembre 2025, 98 % des employés actifs avaient complété cette formation.

Au début de 2026, nous avons mis à jour la formation obligatoire pour les nouveaux employés et lancé une nouvelle formation complète couvrant plusieurs sujets pertinents en matière d'éthique, incluant la gestion des risques liés aux fournisseurs.

Indicateurs de performance

Nous continuons à réviser nos politiques et procédures liées à l'esclavage moderne. Notre objectif est d'augmenter la proportion de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation des risques et des événements indésirables, en mettant davantage l'accent sur les marchés où la prévalence de l'esclavage moderne est plus élevée. Nous visons également à ce que 100 % des nouveaux employés complètent la formation sur l'éthique au moment de leur embauche.

Remédiation du travail forcé et du travail des enfants et perte de revenu

Étant donné qu'aucune situation d'esclavage moderne n'a été identifiée dans nos activités commerciales ou nos chaînes d'approvisionnement, aucune mesure n'était requise.

Dans l'éventualité où un cas de travail forcé ou de travail des enfants était identifié, AVENIR GLOBAL s'engage à prendre les mesures correctives appropriées, incluant une implication directe avec le fournisseur visé, la suspension ou la cessation de la relation d'affaires, et la prise de mesures de remédiation, le cas échéant.

Approbation

Cette déclaration a été approuvée par le conseil d'administration d'AVENIR GLOBAL, conformément à l'article 54 de la *Loi sur l'esclavage moderne de 2015* du Royaume-Uni et à l'article 11(4)(b)(ii) de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.

J'ai le pouvoir de lier AVENIR GLOBAL et ses marques opérantes tenues de publier un rapport en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* du Canada.



Valérie Beauregard
Vice-présidente exécutive
15 avril 2026